

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01200

Numéro SIREN : 490 525 755

Nom ou dénomination : A2MICILE STRASBOURG SUD

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 6976

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)	11 948,00		11 948,00	11 948,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	454,10	454,10		
	Autres immobilisations corporelles	43 307,37	32 035,81	11 271,56	12 114,86
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	200,00		200,00	200,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	6 540,00		6 540,00	6 540,00
	Autres immobilisations financières	3 480,00		3 480,00	3 480,00
TOTAL (II)		67 329,47	33 889,91	33 439,56	34 282,86
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	226 680,56	40 227,35	186 453,21	197 699,87
	Autres créances	30 161,98		30 161,98	28 898,91
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	5 612,90		5 612,90	2 544,42
	Charges constatées d'avance				544,40
	TOTAL (III)	262 455,44	40 227,35	222 228,09	229 687,60
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		329 784,91	74 117,26	255 667,65	263 970,46

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	993,69	1,96
	Résultat de l'exercice	60 499,52	75 991,73
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		63 693,21	78 193,69
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	4 000,00	
	Total des provisions	4 000,00	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		10 046,96
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 015,60	13 076,83
	Dettes fiscales et sociales	164 088,38	154 581,75
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 870,46	8 071,23
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		187 974,44	185 776,77
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		255 667,65	263 970,46
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		60 499,52	75 991,73
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		187 974,44	185 776,77
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			10 046,96
(3) Dont emprunts participatifs			

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	454,10			454,10
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 881,38	421,66		6 303,04
	Matériel de transport	11 636,13	1 235,80		12 871,93
	Matériel de bureau, mobilier	14 518,30	1 883,74		16 402,04
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 489,91	3 541,20		36 031,11
TOTAL		33 889,91	3 541,20		37 431,11

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	4 000,00			4 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 000,00			4 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	40 227,35	39 992,40	40 227,35	39 992,40
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	40 227,35	39 992,40	40 227,35	39 992,40
TOTAL GENERAL		44 227,35	39 992,40	40 227,35	43 992,40
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			39 992,40	40 227,35	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	6 540,00		6 540,00
	Autres immobilisations financières	3 480,00		3 480,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	217 952,98	217 952,98	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	14 677,89	14 677,89	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	458,27	458,27	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	7 740,34	7 740,34	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	250 849,48	240 829,48	10 020,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 002,15	17 002,15		
	Personnel et comptes rattachés	94 068,14	94 068,14		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 197,18	48 197,18		
	Impôts sur les bénéfices	14 623,00	14 623,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 448,42	7 448,42		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 559,18	1 559,18		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	15 933,20	15 933,20		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	198 831,27	198 831,27		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		91 456
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		486
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	486	
Dettes fiscales et sociales		90 970
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	55 831	
<i>PROV.MODULATION</i>	20 025	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	7 879	
<i>MODULATION - CHGES PAT</i>	2 003	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	4 886	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	346	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

A2MICILE STRASBOURG SUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 49 RUE D'OBERHAUSBERGEN
67201 ECKBOLSHEIM
490 525 755 R.C.S. Strasbourg

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, les associés se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Monsieur Stéphane ROTUREAU
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Stéphane ROTUREAU préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrit par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 60.499,52 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 60.499,52 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	60.499,52
Report à nouveau	E.	993,69
TOTAL DISPONIBLE	E	61.493,21
A titre de dividendes	E.	61.000,00
Au report à nouveau	E.	493,21
TOTAL AFFECTE	E.	61.493,21

Ce dividende de 61.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 61.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 36.600,00 Euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 24.400,00 Euros,

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	30.000,00	45.000,00
31/12/2020	10.800,00	16.200,00
31/12/2019	53.600,00	80.400,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Stéphane ROTUREAU, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Stephane ROTUREAU
Gérant

Stéphane ROTUREAU

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE STRASBOURG SUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 49 RUE D'OBERHAUSBERGEN
67201 ECKBOLSHEIM
490 525 755 R.C.S. Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES UNIQUE DU 24 MARS 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 60.499,52 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	60.499,52
Report à nouveau	E.	993,69
TOTAL DISPONIBLE	E	61.493,21

A titre de dividendes	E.	61.000,00
Au report à nouveau	E.	493,21
TOTAL AFFECTE	E.	61.493,21

Ce dividende de 61.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 61.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 36.600,00 Euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 24.400,00 Euros,

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	30.000,00	45.000,00
31/12/2020	10.800,00	16.200,00
31/12/2019	53.600,00	80.400,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Stéphane ROTUREAU,
Stéphane ROTUREAU Président